



Notre conception éducative et pédagogique se fonde sur 5 axes principaux :

- ➔ La notion de collectivité, de vivre ensemble et la citoyenneté
- ➔ L'autonomie, la prise d'initiative et l'épanouissement de chacun
- ➔ La tolérance avec les différences de chacun et la socialisation
- ➔ Le respect mutuel envers tous
- ➔ Le respect de l'environnement, l'importance du tri des déchets et du non-gaspillage

Organigramme du service enfance et jeunesse

Responsable du service enfance et jeunesse

Périscolaire – Extrascolaire - Pass'Ados – Restauration scolaire – Entretien

Sébastien PAVY

enfancejeunesse@laillyenval.fr

02.38.44.72.79

(Ne pas laisser de message sur le répondeur mais privilégier le mail)

Adjointe : Nisrine AZZA

Animation le mercredi / Coordination Périscolaire et Pass'Ados

Direction ALSH été

Adjointe : Elodie MOUSSET

Responsable de la restauration collective et du suivi des produits d'entretien

Equipe d'animation composée de 9 animateurs

4 agents de restauration / entretien et 1 agent complémentaire

5 ATSEM pour l'école maternelle

Sébastien PAVY assure des permanences pour les familles, tous les lundis de 14h à 19h et tous les mercredis de 16h30 à 18h30, sur les semaines scolaires, directement à son bureau, dans la structure enfance. Vous pouvez venir faire ou modifier vos inscriptions, remplir le dossier de votre enfant ou tout simplement, vous renseigner. Vous pouvez également envoyer vos demandes diverses (inscriptions, modifications, annulations...) par mail à enfancejeunesse@laillyenval.fr et une réponse vous sera donnée dans les plus brefs délais.

Toutes les informations sont consultables/téléchargeables sur le site internet de la commune sous l'onglet « Vivre à Lailly » puis « Petite Enfance et Jeunesse ».

Périodes d'ouvertures des activités du service :

- ➔ L'accueil périscolaire du matin est ouvert de 7h30 à 8h30. Ne pas arriver après 8h15.
- ➔ Le temps de la pause méridienne se fait entre 11h50 et 13h30 pour les maternelles (1 seul service) et de 11h45 à 13h45 pour les élémentaires (2 services).
- ➔ L'accueil périscolaire du soir se fait de 16h30 jusqu'à 18h30 avec une prise en charge pour les maternelles dès 16h20 (fin de classe).
- ➔ L'aide aux devoirs le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h.
- ➔ Pour le mercredi, 2 modalités d'inscriptions et 2 formules vous sont proposées :
Inscription pour toute l'année scolaire possible ou à la période (de vacances à vacances) avec au choix :
 - Le matin de 7h30 à 13h, sans repas (accueil matin de 7h30 à 9h et accueil midi de 12h à 13h)
 - La journée de 7h30 à 18h30 avec repas et goûter (accueil matin de 7h30 à 9h et accueil soir de 17h à 18h30)
- ➔ Pour les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 avec un accueil le matin entre 7h30 et 9h et un accueil du soir entre 17h et 18h30. Formule journée uniquement. Le centre de loisirs est ouvert toutes les premières semaines des petites vacances (excepté Noël où nous sommes fermés) et tout le mois de juillet ainsi que la dernière semaine d'Août.
- ➔ Le Pass'Ados est ouvert la première semaine des vacances de Toussaint, d'Hiver et de Printemps (inscription en même temps que pour le centre de loisirs des vacances scolaires).

Modalités d'inscriptions :

- ➔ Remplir un dossier unique pour l'année scolaire 2023/2024 au service enfance et jeunesse.
- ➔ Remplir les fiches d'inscriptions suivant vos besoins (fiche annuelle si votre enfant vient tout le temps à certaines activités comme les périscolaires ou la cantine ou le mercredi, fiche périodique pour les mercredis si vos besoins sont ponctuels, fiche d'inscription aux périodes de vacances concernées...). Vous pouvez les récupérer puis les renseigner lors des permanences ou les télécharger sur le site internet de la commune.

Horaires des permanences pour remettre votre dossier de rentrée :

Lundi 19/06 entre 14h et 19h
Du mardi 20/06 au jeudi 22/06 entre 15h et 18h30

Lundi 26/06 entre 14h et 19h
Du mardi 27/06 au jeudi 29/06 entre 15h et 18h30

Lundi 03/07 entre 14h et 19h
Du mardi 04/07 au jeudi 06/07 entre 15h et 18h30

Attention, le dossier devra être complet

Les certificats de scolarité se font toujours à la mairie.

Si besoin de rencontrer Sébastien PAVY pour une modification ou autre, avant la rentrée scolaire, il assurera des permanences tous les jours du lundi 21/08 au vendredi 25/08/2023 entre 15h et 18h30, à son bureau, à la structure enfance.

Dates d'ouvertures du centre de loisirs pendant les vacances scolaires 2023/2024 :

Vacances de Toussaint 2023 du lundi 23/10 au vendredi 27/10

→ *Inscription possible du lundi 11/09 au lundi 02/10*

Fermeture complète aux vacances de Noël

Vacances d'Hiver 2024 du lundi 26/02 au vendredi 01/03

→ *Inscription possible du lundi 08/01 au lundi 05/02*

Vacances de Printemps 2024 du lundi 22/04 au vendredi 26/04

→ *Inscription possible du lundi 11/03 au vendredi 29/03*

Vacances d'Été 2024

(Du lundi 08/07 au vendredi 02/08 puis du lundi 26/08 au jeudi 29/08)

Fermé le vendredi 30/08 (en raison de la préparation pour la rentrée scolaire)

→ *Inscription possible du lundi 06/05 au lundi 10/06*

-
- Le projet éducatif est consultable sur le site internet de la commune.
 - Les documents pédagogiques sont consultables à l'accueil de la structure enfance-jeunesse.
 - Tous les autres documents que vous trouverez dans ce dossier sont consultables sur internet et sur le panneau d'affichage à l'accueil de la structure enfance-jeunesse mais aussi sur le panneau extérieur.